

GAEC DU HAMEAU PILLET rappelle crème fraîche

- Noms des modèles ou références concernés : **Pot de crème 250gr ou 500gr**
- Marque : **GAEC du Hameau Pillet**
- Lot Lot numéro 80
- Lot Lot numéro 81
- Lot Lot numéro 82
- Conditionnements : **250gr 500gr**
- Date début/fin de commercialisation : **du 08/08/2024 au 11/08/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **Pays d'auge**
- Distributeurs : **GAEC du Hameau Pillet**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Détection de listéria**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer.**
- Préconisation sanitaire :

Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RE COURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **dimanche 8 septembre 2024**

CONTACT

- Numéro de contact : **0666979798**
- Informations complémentaires publiques : **Lot numéro 80 Lot numéro 81 Lot numéro 82**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux

**FAITES PASSER LE MESSAGE :**

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre